

SYNDICAT DE L'HOTELLERIE, DU TOURISME ET

DE LA RESTAURATION



Châteauroux, le 12 novembre 2019

RESTAURATION RAPIDE:

POUR UNE CONVENTION COLLECTIVE DE HAUT NIVEAU

Une convention collective, c'est quoi?

Une convention collective, c'est un texte négocié par les syndicats patronaux et les syndicats de travailleurs qui détermine nos droits communs sur des sujets divers et variés (grilles de salaire et de classification, licenciement, congés, etc.) pour une branche donnée. En France, suite aux nombreuses luttes menées par la CGT, 93% du salariat est couvert par une convention collective.

Pourquoi la défendre ?

Suite aux récentes réformes menées par Macron, à défaut de convention collective, de plus en plus de sujets sont renvoyés vers la négociation d'entreprise. Y compris vers le bas !

Une convention collective permet ainsi de combattre le dumping social et la mise en concurrence entre salariée-s de la restauration rapide. Exemple : un patron particulièrement profiteur veut baisser les salaires de ses employé-e-s au minimum afin d'afficher des prix très bas pour faire couler ses concurrents, et donc mettre au chômage leurs salarié-e-s. Impossible grâce à la convention collective qui fixe un socle commun pour tous!

Quel que soit notre employeur, nous subissons des coupures et le travail de nuit que nous voulons voir indemnisés à sa juste valeur. Nous avons tou-te-s besoin d'un salaire qui nous permette de vivre une vie sociale riche!

TOUT EST POSSIBLE...

ON VEUT PLUS QUE DES MIETTES!

Sur ces dernières années, l'attitude du principal syndicat patronal de la branche (SNARR) a été plus qu'insultante. Ils ont clairement montré comment ils nous considèrent alors que leurs thunes ne viennent que de notre travail. En 2019, les négociations ont duré en tout et pour tout 3 séances, sans volonté de négocier, avec pour proposition une « hausse » des salaires qui ne couvre même pas l'inflation... et rien pour les smicards!

86, rue d'aquitaine 36000 Chateauroux 02 54 34 09 84 ud36@cgt.fr Pour notre part, nous revendiguons :

- Une grille de salaires qui commence à 11,87 euros brut de l'heure (contre 10,03 euros aujourd'hui) avec augmentation générale équivalente pour tous les niveaux.
 Cela représente 1800 euros brut pour un temps plein, soit 1350 euros net environ. Pour la plupart d'entre nous, aujourd'hui à 104 heures par mois, cela donne 1234 euros brut, soit 925 euros net environ.
- **Un 13**^e mois à la place de la prime d'ancienneté conventionnelle.
- Jours fériés payés double dès l'embauche (10 mois d'ancienneté requis pour le moment)
- Majoration des heures de nuit : +10% à partir de 21h, +25% à partir de minuit, +50% après 2h.
- Majoration du travail du dimanche.
- Augmentation de l'indemnité de coupure.

Les négociations salariales 2020 approchent. Nous sommes déterminés à ne plus nous laisser faire. En ce 12 novembre 2019, une campagne internationale de déploiement sur la restauration rapide commence. On peut largement gagner: en Allemagne en 2017, c'était des augmentations générales de 7,3 à 8,7% des salaires qu'ils obtenaient. Encore mieux aux Etats-Unis: entre 2012 et 2019, le salaire minimum à New York est passé de 7,25 dollars à 15 dollars de l'heure. Et ça, ils l'ont eu par la grève!

Car faire le constat de la situation dans laquelle nous sommes ne suffit pas ! Pourquoi en sommes-nous là ? C'est évident : dans notre branche d'activité, nous sommes très peu syndiqué-e-s. Or, **lorsque nous sommes isolé-e-s dans notre coin, les patrons font ce qu'ils veulent**. Mais « pas né-e-s pour subir » est notre devise !

Un syndicat professionnel, ce sont des salarié-e-s d'une même branche qui se rencontrent pour discuter des problématiques qu'ils rencontrent au boulot : conditions de travail, salaires, qualifications, etc. Ils formulent ensemble des revendications et décident ensemble des actions à mener pour obtenir gain de cause.

Pour ça, on te propose de rejoindre la CGT. Cette vieille dame centenaire vous transmettra son expérience.

DEFENDRE LA SECU

DEFENDRE NOS RETRAITES

La Sécurité Sociale est financées par nos cotisations sociales (cotisations « salariales » et « patronales »). C'est le fruit de notre travail qu'on met dans un pot commun. Des hausses salariales globales dans un secteur d'activité, c'est autant de ressources en plus pour la Sécu puisque le montant des cotisations est calculé en pourcentage du salaire.

Patronat et gouvernement prévoient une attaque en règle d'une des branches de la Sécu : les retraites. Les salarié-e-s à temps partiel, nombreux dans la restauration rapide, seront particulièrement touchés. En effet, jusqu'ici, elle était calculée sur la base des salaires perçus sur les 25 meilleures années de la carrière professionnelle. Ils prévoient que le calcul se fasse dorénavant sur l'ensemble de la carrière. En bref, la moindre année passée à temps partiel dans la restauration rapide aura un impact sur ce que tu toucheras une fois à la retraite! Là aussi, soyons sur le pont le 5 décembre!

86, rue d'aquitaine 36000 Chateauroux 02 54 34 09 84 ud36@cgt.fr